

manque même quelquefois les offices, qu'il n'a pas accompli certaines pénitences qu'on lui avait imposées, ou pour toute autre faute de ce genre, c'est faillir à son devoir, c'est pécher contre la justice, c'est diffamer un enfant devant toute une paroisse; car l'expulsion suppose des fautes graves et une conduite scandaleuse. Quand l'expulsion n'est pas suffisamment motivée, elle provoque les murmures et les plaintes du public; elle excite la colère et la haine des parents dont les enfants ont été expulsés; elle aliène l'esprit de ces enfants et les irrite pour toujours contre les frères. Celui qui pèsera ces fâcheuses conséquences, se gardera bien de se monter la tête, de renvoyer un enfant dans un moment d'humeur, de passion, ou pour des fautes qui, toutes graves qu'elles paraissent, ne sont pas de nature à nuire aux autres enfants, à exposer leur innocence, à leur communiquer le mauvais esprit et à compromettre gravement la discipline de l'école. Le renvoi d'un élève, à quelque classe qu'il appartienne, est exclusivement réservé au frère directeur, et un frère en second qui se permettrait d'infliger ce châtiement de sa propre autorité, manquerait essentiellement à son devoir. Quand un enfant se met dans le cas d'être expulsé, il faut l'engager à se retirer de lui-même, ou faire appeler les parents, et, après leur avoir fait connaître la conduite de leur enfant, les prier de le retirer, afin de s'épargner le désagrément de le voir renvoyer de l'école. »

Les besoins des pauvres préoccupaient sans cesse le bon Père, il en parlait en toute occasion. S'il voyait quelqu'un prodiguer les choses : « Vous ne faites pas attention, lui disait-il, que beaucoup d'indigents sont privés du nécessaire, et s'estimeraient heureux d'avoir ce que vous usez mal à propos, et ce que vous laissez gâter. — Nous serions bien coupables, répétait-il souvent, si nous faisons des dépenses inutiles, et si nous cherchions le superflu, tandis qu'un si grand nombre de pauvres manquent de pain et de vêtements. Ce n'est pas avoir la charité que d'être insensible aux misères et

aux privations des membres souffrants de Jésus-Christ et de ne pas profiter des moyens que l'on peut trouver de les assister en prenant soin des choses. Les saints, qui avaient un grand amour pour Dieu, aimaient les pauvres comme leurs frères. Aussi, ils se privaient du nécessaire, et se dépouillaient pour les secourir. »

Au commencement de chaque hiver, le pieux fondateur faisait raccommoder tous les habits usés qui se trouvaient dans la maison ; il en faisait faire des paquets qu'il envoyait aux frères qui étaient dans les montagnes, les chargeant de les distribuer aux pauvres. Comme quelqu'un lui représentait qu'il en coûtait beaucoup pour faire raccommoder ces habits, qu'il serait plus court de les donner tels qu'ils étaient, et que les pauvres les raccommoderaient bien eux-mêmes : « Que la chose soit plus courte, lui répliqua-t-il, je n'ai nulle peine à le croire ; mais les pauvres en seront-ils plus contents, et la charité que nous leur ferons en sera-t-elle plus grande ? C'est ce dont je doute. Si vous donnez ces habits tels qu'ils sont, plusieurs pauvres ne se donneront pas la peine de les rapiécer, et après les avoir portés quelques jours, ils ne pourront plus s'en servir ; d'autres n'auront pas le fil et les pièces nécessaires pour les réparer. Mieux vaut qu'il en coûte un peu plus à la maison et que la chose soit faite comme il convient. »

Un autre acte de charité que le Père Champagnat exerça dans les dernières années de sa vie, fut de se charger et de prendre soin d'un certain nombre de vieillards, qui, n'ayant point de fortune et ne pouvant plus gagner leur vie, se trouvaient exposés aux plus dures privations. Il leur donnait un frère pour les servir, leur procurait tout ce qui leur était nécessaire, et ne demandait d'eux autre chose sinon qu'ils vécussent en bons chrétiens. Plusieurs de ces vieillards étaient chargés de maladies dégoûtantes ; quelques-uns joignaient aux maux du corps des infirmités morales qui les rendaient extrêmement pénibles et difficiles à servir. Mais la

charité, qui est patiente, qui souffre tout, qui ne se rebute de rien, fut plus grande dans notre vénéré Père que toutes ces misères. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il ne se contenta pas de pourvoir à leurs besoins physiques et de soulager leurs souffrances corporelles ; son zèle le porta surtout à s'occuper de leur âme, à les instruire, à les préparer à la réception des sacrements, à les former à la prière, et à leur apprendre à sanctifier leurs souffrances par la résignation à la volonté de Dieu et par l'union aux souffrances de Jésus-Christ. Par ses conseils, ces vieillards se faisaient un règlement de vie, partageant leur temps entre la prière et une occupation en rapport avec leurs forces et leur santé. L'assistance à la sainte messe, les pieuses lectures, le chapelet, la visite au saint Sacrement, étaient leurs exercices journaliers. Un frère était chargé de veiller sur leur conduite, de les avertir au besoin, s'ils venaient à s'oublier ; il faisait avec eux les exercices religieux, et les aidait à s'en acquitter avec piété. Tous ces vieillards terminèrent leur vie dans les dispositions les plus chrétiennes, et laissèrent au Père Champagnat la consolation d'avoir été utile à leur âme encore plus qu'à leur corps.

L'esprit de foi, dont le pieux fondateur était animé, lui montrant dans les pauvres l'image de Jésus-Christ fait pauvre pour nous, il leur portait un grand respect ; et s'il ne lui était pas toujours permis de les assister, il leur donnait du moins toutes les consolations, tous les encouragements et toutes les preuves d'intérêt qu'il lui était possible. Se trouvant en visite dans un établissement, il sembla remarquer en passant que le frère portier avait dit quelques paroles outrageantes à un pauvre qui s'était présenté à la porte. Comme il n'avait pas compris parfaitement le sens des paroles, et que d'ailleurs il était très occupé dans ce moment, il ne crut pas devoir relever la chose. Mais la nuit d'après, la pensée lui en étant revenue, il éprouva de cuisants remords de n'avoir pas réprimandé le frère, et le lendemain il l'envoya chercher pour avoir avec lui une explication à ce sujet. Le frère lui avoua

qu'à la vérité il avait parlé à ce pauvre d'une manière un peu dure en apparence; mais il lui fit observer que cette forme de langage était nécessaire pour se débarrasser d'un homme qui abusait de la bonté et de la charité que l'on avait pour lui. Bien que la vertu et le caractère du frère dussent donner toute créance à ses paroles, et que le Père, après beaucoup de questions, en parût satisfait, il retourna tout exprès dans cette maison, qui n'était éloignée que de trois lieues de l'Hermitage, pour voir un ecclésiastique du pays qui pouvait lui donner quelques renseignements sur le fait, parce qu'il en avait été témoin; et il ne fut entièrement rassuré que lorsque cet ecclésiastique lui eut dit que le frère n'était nullement répréhensible, et que le caractère et le défaut de raison du pauvre rendaient nécessaire cette façon d'agir à son égard.

Ne pouvant procurer aux indigents tous les secours corporels qu'il aurait voulu, parce que son état et ses ressources ne le lui permettaient pas, il s'en dédommagea amplement en formant des maîtres pour donner aux enfants pauvres l'instruction primaire et l'éducation chrétienne. C'est particulièrement pour eux qu'il a fondé son institut, et il veut que les frères se regardent comme spécialement chargés de leur instruction. Dans les premiers engagements qu'il fit contracter aux frères, ce point y est mentionné, et le pieux fondateur l'avait jugé si important, qu'il lui avait donné le premier rang. *Nous nous engageons avant tout, y est-il dit, à instruire gratuitement tous les indigents que présentera M. le curé.* Il ne se contentait pas qu'on leur apprît le catéchisme, il voulait de plus qu'on leur donnât toutes les connaissances qui pouvaient leur être nécessaires dans leur condition, et que l'on ne fit à leur égard, entre eux et les enfants riches, aucune distinction. L'égalité doit être la grande loi de l'école des frères; là, il ne doit y avoir ni préférence, ni privilège pour la personne, la condition et pour aucune qualité extérieure; chacun, c'est-à-dire le riche comme le pauvre, doit être traité selon son mérite, sa capacité, ses vertus et sa conduite per-

sonnelle. Cette égalité doit s'étendre à toutes les parties de l'éducation de l'enfant. Ainsi, même classe pour tous, mêmes études, mêmes punitions, mêmes récompenses et mêmes soins. L'enfant pauvre sera placé dans l'école non selon sa condition et sa fortune, mais selon sa capacité; il pourra, si ses moyens intellectuels le lui permettent, suivre toutes les classes, épuiser le programme de l'enseignement primaire, comme le riche, lutter avec ce dernier, être placé à côté de lui, et même le dépasser. Enfin, dans l'école, un frère doit ignorer, s'il est possible, la condition de ses élèves, ne voir dans eux que ce que la foi lui découvre, ne tenir compte que de leur conduite, les aimer et les traiter tous comme ses enfants. « Cela ne veut pourtant pas dire, faisait observer sagement le Père Champagnat, que l'on ne puisse quelquefois avoir quelques égards pour certains enfants, quand le bien de ces enfants et l'intérêt général de l'école le demandent. Ainsi, par exemple, on ne mettra pas un enfant riche et propre à côté d'un autre couvert de vermine; les parents du premier pourraient justement en être froissés, et ce dernier doit même être placé de manière qu'il ne puisse communiquer à personne ce qui le rend dégoûtant pour tous. En pareil cas, les égards que l'on a pour l'enfant riche sont dans l'intérêt du pauvre; on ne prend des précautions pour conserver celui-là que pour pouvoir fournir à celui-ci les moyens de s'instruire; car la plupart du temps, s'il n'y avait pas d'enfants riches pour assurer le traitement des frères, l'école ne pourrait se soutenir. Mais si la prudence et la sagesse admettent et commandent même quelquefois de pareils ménagements, l'esprit de foi, qui nous montre dans le pauvre l'image de Jésus humilié et fait pauvre pour nous, doit inspirer à un frère un grand respect, un grand amour pour l'enfant indigent. Ce respect et cet amour doivent se manifester en toute occasion par des témoignages de bienveillance et d'estime, par les soins les plus assidus pour le faire avancer et pour assurer ses progrès, et par une continuelle attention à le trai-

ter comme les autres. » Telle est la conduite que le pieux fondateur veut que les frères tiennent avec les enfants pauvres.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Ce que le Père Champagnat a fait pour l'instruction primaire des enfants et pour la bonne discipline de l'école.

L'ESPRIT de Dieu, qui dirigeait le Père Champagnat dans la fondation de son institut, lui fit comprendre que l'éducation donnée par les frères, pour produire tous ses fruits, devait satisfaire, autant que possible, aux besoins et aux exigences de notre époque. Le premier de ces besoins, c'est de tenir l'enfant longtemps à l'école, afin de le soustraire à la contagion des mauvais exemples qu'il rencontre à chaque pas au milieu du monde. Une des grandes exigences de notre temps, c'est de vouloir que l'instituteur donne une instruction très développée, et qu'il initie ses élèves à une foule de connaissances auxquelles l'opinion attache une grande importance, bien qu'en réalité elles servent peu à l'enfant, et que même souvent elles lui deviennent nuisibles par le mauvais usage qu'il en fait. Les choses étant telles, le pieux Fondateur comprit que, tout en donnant à la religion toute la part qu'elle doit avoir dans l'éducation, il était nécessaire que les écoles des frères ne laissassent rien à désirer pour la force et la bonne direction des études, afin que les

parents fussent portés à leur donner la préférence, autant par l'avantage d'assurer à leurs enfants le bienfait d'une solide instruction primaire, que par la certitude de leur procurer une éducation éminemment chrétienne. Ainsi, il ne balançait pas à faire entrer dans le programme de l'enseignement des frères toutes les connaissances qui se rattachent à l'instruction primaire. Il ne se dissimulait pas les dangers qu'une instruction aussi développée pouvait avoir pour des enfants destinés pour la plupart à l'agriculture ou aux professions industrielles ; mais, faisant réflexion que nous vivons dans un siècle où l'homme a soif de science, et voyant que les méchants, poussés par l'ennemi du salut, se servaient de ce besoin d'apprendre qui travaille l'homme, pour s'emparer des enfants, et, sous prétexte de leur donner l'instruction primaire, leur inculquer leurs pernicieuses doctrines et leur ôter la foi et les mœurs, il ne fit pas difficulté de passer sur les inconvénients que les sciences peuvent présenter, inconvénients qu'une forte éducation chrétienne peut d'ailleurs amoindrir ou faire disparaître. D'autre part, il n'ignorait pas que, si l'enseignement des sciences profanes a quelques inconvénients, il a aussi l'avantage d'occuper l'enfant, de le tenir longtemps en classe, et par là même de le préserver de la paresse, de lui faire éviter les mauvaises compagnies et toutes les occasions dangereuses qu'il aurait rencontrées chaque jour, si, au lieu d'être à l'école, il eût été abandonné à lui-même, et s'il eût passé sa jeunesse dans l'oisiveté. En effet, une occupation, une étude sérieuse, en préservant l'enfant des mauvaises passions, conserve sa foi, sa piété et sa vertu. Les connaissances qu'il acquiert servent à développer ses facultés intellectuelles, et le rendent plus propre à recevoir les principes religieux et à les mettre en pratique.

Pour qu'une classe prospère et pour que l'enseignement y soit fort, il faut que le concours des élèves accompagne toujours celui du maître ; car ce que fait l'instituteur par lui-même, par son dévouement, par ses leçons, est peu de